

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

**Présents :** MARTINEZ Antoine, LAGARDE Philippe, PILI Agnès, VASSEUR Claude, PEREZ Anne, AILLOUD Josette, LAVABRE Cédric, HEINRICH Sandra, HERNANDEZ Nicolas

**Absents :** RODRIGUES Aline, ROSSEL Guillaume, GUILLETEAU Sébastien, (procuration Claude VASSEUR), KLEYKENS Laetitia, (procuration Antoine MARTINEZ), Jean VAUTRIN, (procuration Agnès PILI),

### 1) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement pour 2013 et 2014

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2) Agenda d'accessibilité Programmée

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) précise, dans le cadre d'un aménagement d'une construction existante, l'engagement de la commune vis à vis de la réglementation relative à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

La programmation constitue un plan d'actions permettant la mise en accessibilité du patrimoine dans une démarche d'accès raisonnée plutôt que l'accès de tout à tout.

Il est proposé de s'engager sur le plan d'action suivant :

	Points traités	Montants des travaux	
Année 1 (2016)	Etude de travaux par un Architecte des Bâtiments de France		
	Bibliothèque	1, 2 et 3	11 475 € HT
	Salle du conseil	1, 2, 3 et 4	99 € HT
	Total		11 574 € HT
Année 2 (2018)	Groupe scolaire	1	11 900 € HT
Année 2 (2019)	Groupe scolaire	2 à 10	12 877,50 € HT
Montant global			36 351,50 € HT

#### Remarque :

Les points traités pour chaque établissement sont décrits dans les diagnostics joints au dossier.

L'Eglise du XIIIème siècle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques et l'épicerie se situe dans son périmètre. Ces bâtiments font l'objet de demandes de dérogation.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 3) Demande de subvention pour la réalisation d'études hydrauliques complémentaires et dossiers réglementaires au Conseil départemental 34

Le conseil municipal sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès du conseil départemental de l'Hérault pour mener à bien une étude visant la réalisation d'un certain nombre d'aménagements pour la protection contre le ruissellement et la réalisation des dossiers réglementaires d'autorisation de travaux contre les inondations sur le territoire de la commune.

Cette étude a pour but :

- l'analyse critique des études réalisées précédemment.
- Une étude d'impact des aménagements retenue à l'issue de cette analyse proposant plusieurs scénarii.
- La réalisation d'un dossier réglementaire valant demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage durant l'enquête publique.

Le montant estimé de l'étude et de 20 000 € hors-taxes  
*Délibération adoptée à l'unanimité*

**4) Demande de subvention à Hérault Energies pour les travaux d'enfouissement : électricité, télécom, sur la rue et l'impasse des Olivettes**

Le conseil municipal sollicite auprès d'Hérault Energie la subvention la plus élevée possible pour les travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications prévus rue et impasse des Olivettes.

L'estimation des dépenses de l'opération s'élève à :

Travaux d'électricité 61 499,16 €.

Travaux d'éclairage public 28 959,12 €.

Travaux de télécommunications 22 510,79 €.

Total de l'opération 112 969,07 €

Les travaux auront lieu au premier semestre 2016

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Hérault Energie ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**5) Demande de subvention à la DETR pour la réfection des voiries communales avec cheminement doux aux normes PMR pour la rue et l'impasse des Olivettes et la route des Aires**

Le conseil municipal sollicite auprès de la DETR une subvention la plus haute possible pour la réfection des voiries rue des Olivettes et chemin des Olivettes avec mise en place d'un cheminement doux rue des Olivettes, route des Aires et d'un espace piéton. Le coût de l'opération est de 301279 € HT

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**6) Demande de subvention à la DETR pour la réalisation de deux arrêts de bus sur voie communale, accessibles aux normes PMR**

Le conseil municipal sollicite auprès de la DETR une subvention la plus haute possible pour l'aménagement de deux arrêts de bus accessibles aux normes PMR en bordure de la voie communale. Le coût de l'opération est de 5997€

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**7) Indemnité des instituteurs pour l'animation des NAP 2015-2016**

Pour l'année scolaire 2015-2016, il est proposé de rémunérer les enseignants animant les nouvelles activités périscolaires, comme l'année dernière, sur la base de l'indemnité de surveillance allouée aux professeurs des écoles soit 18,21 euros brut la séance de 45 minutes.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**8) Dénomination de la rue du lotissement St Loup**

La rue du lotissement le Saint loup prolonge la rue de l'Aubépine, il est donc proposé de lui donner le même nom.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**9) Motion de contreproposition au projet de schéma de coopération intercommunale présentée lors de la CDCI du 15 octobre 2015**

Le conseil municipal soutient la motion de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup demandant à ce que la possibilité de rattachement des communes de Saint-Clément de Rivière, Saint-Gely du Fesc et Teyran à Montpellier-Méditerranée-Métropole soit enlevée du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet de l'Hérault.

Les conséquences induites par le projet préfectoral sont particulièrement lourdes pour la communauté de communes et remettent en cause son équilibre financier.

Les derniers investissements lourds réalisés par la communauté de communes comme la piscine intercommunale accueillant tous les élèves de 36 communes ainsi que le pôle rugby pèsent fortement sur les finances de l'intercommunalité et leur réalisation n'a été décidée que pour répondre aux demandes de toutes les communes.

Si les trois communes les plus importantes venaient à être retirées de la communauté de communes, c'est plus de 40 % de la population qui disparaît, de ce fait les derniers investissements réalisés ne pourraient plus fonctionner dans des conditions optimales

*Délibération adoptée à l'unanimité*